

Contribution de l'association La Parole aux Citoyens à l'enquête publique sur la Zone Agricole Protégée de Sénas

Présentation de l'association La Parole aux Citoyens

La Parole aux Citoyens est une association sise à Mallemort qui agit dans le domaine de la protection de l'environnement et de la participation citoyenne. A ce titre elle est agréée par la préfecture des Bouches du Rhône en tant qu'Association Locale d'Usagers pour la commune de Mallemort et les communes limitrophes. L'association est également membre de FNE13 (France Nature Environnement Bouches-du-Rhône), membre du collectif Pacte pour la Transition en Pays Salonais et membre du comité consultatif environnement de la commune de Mallemort.

La Zone Agricole Protégée

La Zone Agricole Protégée (ZAP) est un outil d'aménagement introduit par la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999. Ce dispositif permet de maîtriser sur le long terme les changements d'affectation et les modes d'occupation susceptibles de modifier le potentiel agronomique et biologique des sols.

Dans le périmètre d'une ZAP, la révision d'un PLU ne peut pas modifier l'utilisation des sols destinés à l'agriculture sans un avis favorable de la Chambre d'Agriculture et de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA). En cas d'avis défavorable de ces instances, seul le préfet peut autoriser un changement d'affectation des sols par un avis dûment motivé.

Rappel sur l'artificialisation des sols

Il convient de rappeler que l'artificialisation des sols est un des principaux facteurs de dégradation de notre environnement. Edité en juillet 2019, le [Rapport France Stratégie sur l'artificialisation des sols](#) fournit quelques données édifiantes :

- Championne de l'étalement urbain, la France est le pays d'Europe qui possède le plus de surface artificialisée par habitant (47km² pour 100000 habitants contre 26 km² en Italie)
- En poursuivant au rythme actuel, la France artificialisera un peu plus que la surface du Luxembourg entre 2016 et 2030 (dont 288000 ha au titre du seul bâti)
- En France, la croissance de l'artificialisation est bien plus rapide que la croissance de la population (depuis 1981 la population n'a augmenté que de 19% alors que les surfaces artificialisées ont augmenté de 70% !)
- L'artificialisation des sols est particulièrement importante autour des grandes métropoles où elle est en lien avec une dynamique de périurbanisation extrêmement destructrice pour l'environnement

C'est dans ce contexte qu'un objectif **Zéro Artificialisation Nette** a été fixé par le gouvernement pour l'horizon 2050.

La Zone Agricole Protégée de Sénas

A Sénas, la commune prévoit de sanctuariser par une ZAP la quasi-totalité des terres agricoles qui entourent la tache urbaine.

Ce choix témoigne d'une véritable prise de conscience : dans la Métropole AMP, les conséquences du modèle de développement périurbain actuel (étalement urbain, destruction des terres agricoles et de la biodiversité, multiplication des problèmes de déplacement, contribution au réchauffement climatique, pollution,...) ne sont en effet plus tenables. Il convient de trouver des solutions pour y mettre un terme.

La mise en œuvre d'une ZAP qui limite strictement le développement de la tache urbaine dans les PLU à venir, constitue une réponse et une démarche tout à fait pertinente.

Elle permet tout à la fois :

- De préserver le potentiel agricole de la commune
- De lutter contre l'étalement urbain
- De maîtriser le développement démographique de la commune : avec 7000 habitants aujourd'hui, la volonté de ne jamais dépassé 8000 habitants est clairement affichée !
- De mettre fin au phénomène de périurbanisation en cours dans la commune

La Stratégie Agricole

La mise en place de la ZAP de Sénas s'accompagne de la mise en œuvre d'une Stratégie Agricole validée par une délibération du conseil municipal du 26 juillet 2020. Les orientations suivantes ont notamment été définies :

- Lutter contre l'étalement urbain et la spéculation foncière
- Mobiliser le foncier agricole en faveur des agriculteurs (convention SAFER)
- Recenser les friches et les remettre en culture
- Maintenir les exploitations existantes et accueillir de nouvelles activités agricoles (exonération de taxe foncière)
- Favoriser une agriculture résiliente : maintien / plantation de haies, entretien / développement du réseau d'irrigation,...
- Renforcer les relations agriculteurs-habitants

Avis de l'association La Parole aux Citoyens

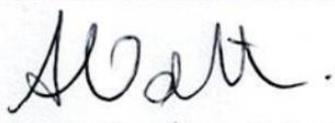
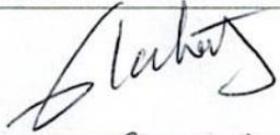
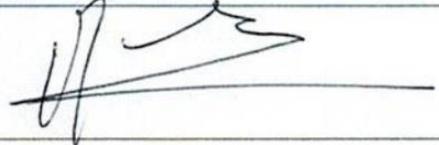
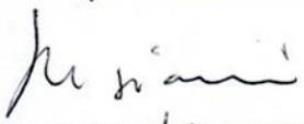
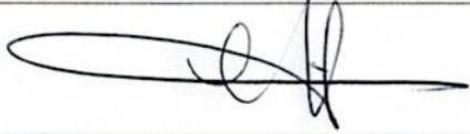
La préservation par la commune de Sénas de la quasi-totalité de ses espaces agricoles par la mise en place d'une ZAP (Zone Agricole Protégée) constitue une réponse parfaitement pertinente aux enjeux désormais actuels de préservation du potentiel agricole, de prise en compte de l'objectif Zéro Artificialisation Nette et de lutte contre l'étalement urbain.

Il s'agit d'une démarche tout à fait exemplaire et courageuse qui mérite d'être saluée. Afin de protéger à long terme le potentiel agricole de leur territoire toutes les communes agricoles du Val Durance devraient suivre cet exemple.

L'association La Parole aux Citoyens soutient sans réserve le projet de ZAP de la commune de Sénas et souhaite que cet exemple inspire toutes les communes du Val Durance.

Fait à Mallemort le 14 février 2023

Les membres du Conseil Collégial

Anne Van den STEEN	
Muriel PLATON	
Magali CELLE	
Jean-Claude DEGOVANNI	
Éric LAIZÉ	
Thierry PLATON	